

O.I.C. 2013/13
HOME OWNERS GRANT ACT

HOME OWNERS GRANT ACT

Pursuant to section 10 of the *Home Owners Grant Act*, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. The attached *Home Owners Grant Regulation* is made.
2. Commissioner's Order 1978/104 making and establishing the *Home Owners' Grant Form* is repealed.

Dated at Whitehorse, Yukon, January 18, 2013.

Commissioner of Yukon

DÉCRET 2013/13
LOI SUR LA SUBVENTION DESTINÉE AUX
PROPRIÉTAIRES D'HABITATIONS

LOI SUR LA SUBVENTION DESTINÉE AUX PROPRIÉTAIRES D'HABITATIONS

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 10 de la *Loi sur la subvention destinée aux propriétaires d'habitations*, décrète :

1. Le *Règlement sur la subvention destinée aux propriétaires d'habitations* ci-joint est établi.
2. L'Ordonnance du Commissaire 1978/104 qui établit le *Formulaire sur la subvention destinée aux propriétaires d'habitations* est abrogée.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 18 janvier 2013.

Commissaire du Yukon

HOME OWNERS GRANT REGULATION

Application Form

1.(1) An application for a grant under the Act shall be made on the attached application form.

(2) The application form may, but need not, be attached to or form part of a property tax notice from a taxing authority.

(3) For the purpose of section 3 of the Act, an application form submitted by an applicant to the taxing authority at the time of paying the property taxes shall be considered to be delivered to the Department Head of the Department of Community Services.

Supporting Information

2. If requested, an applicant for a grant shall provide

(a) information, in addition to the information set out in the application form, that may be relevant to determining whether a grant may be paid under the Act; and

(b) documentation to substantiate the information stated in an application.

RÈGLEMENT SUR LA SUBVENTION DESTINÉE AUX PROPRIÉTAIRES D'HABITATIONS

Formulaire de demande

1.(1) Les demandes de subvention en vertu de la loi se font à l'aide du formulaire de demande ci-joint.

(2) Le formulaire de demande, de manière facultative, est annexé à l'avis de taxes foncières provenant d'une autorité taxatrice ou en fait partie.

(3) Aux fins de l'article 3 de la loi, le formulaire de demande que présente le demandeur à l'autorité taxatrice au moment de payer les taxes foncières est réputé être présenté à l'administrateur général du ministère des Services aux collectivités.

Renseignements à l'appui

2. Sur demande, le demandeur d'une subvention fournit :

a) d'une part, les renseignements, en plus de ceux prévus dans le formulaire de demande, pouvant être utiles afin d'établir si une subvention peut être versée en vertu de la loi;

b) d'autre part, la documentation qui corrobore les renseignements déclarés dans la demande.

APPLICATION FOR YUKON HOME OWNERS GRANT

ROLL NUMBER: _____
(as shown on tax notice)

APPLICANT'S FULL NAME: _____
(please print)

CURRENT MAILING
ADDRESS: _____

ADDRESS OF PROPERTY FOR WHICH GRANT APPLICATION IS BEING MADE:

(the "Property")
(if different from current home address proof of residency may be required)

THE FOLLOWING DECLARATION MUST BE FILLED IN AND SIGNED:

1. I _____ (print name) am a qualified applicant as (check one):
- A registered owner of the Property, or
 - A purchaser of the property under an agreement for sale, or
 - An occupier of the property under a lease from the Crown, or
 - Own and occupy a mobile home on land I do not own, or
 - A "qualified applicant" under s.1(2) of the *Home Owners Grant Act* (separated spouses).
 - Other (please specify) _____

Further proof of qualification may be requested.

2. The following person(s) is/are also registered owner(s)/purchaser under agreement for sale/occupier under a lease from the Crown/or qualified applicant of the Property:
- _____
- _____

3. I lived at the Property as my normal residence from:
_____, 20__ to _____, 20__.

At least **184 days of residency in a calendar year is required to qualify** for a home owners grant. If you have changed residences during the year, you may satisfy the 184 day requirement by adding up the periods of normal residency for each home. (Contact the Property Assessment and Taxation Office for more information).

4. I have not applied for a home owners grant on any other property in Yukon for the calendar year 20__.
YES NO

SENIOR HOME OWNERS GRANT:

5. I am, or will become, **65 years of age** in the calendar year 20__.
I am not 65, but qualify under s. 2(4) of the *Home Owners Grant Act* as a surviving spouse to have my grant calculated as though I am 65 years of age.
- YES NO
- YES NO

MULTI-USE PROPERTIES:

If a portion of your dwelling (more than one bedroom), or of any other building on your property, is NOT used exclusively for personal use, answer questions 6 and 7. (e.g. basement suite, garage)

used as commercial shop, 1000 sq. ft. of basement used as daycare, 500 sq. ft. of garage used for business, cabin or suite rented out, etc.)

6. What area of your dwelling, or of buildings on your property, is used for business purposes?
_____ Square feet
7. What area of your dwelling, or of buildings on your property, is used for rental to a tenant(s)
_____ Square feet
8. Is this agricultural property? YES NO
What buildings are used for personal use? _____

(SIGNATURE OF APPLICANT)
TELEPHONE NUMBER _____

DATE

YOUR SIGNATURE CERTIFIES THAT YOU HAVE ANSWERED THE DECLARATION FULLY AND TRUTHFULLY. IT IS AN OFFENCE TO MAKE A FALSE APPLICATION UNDER THE *HOME OWNERS GRANT ACT*

FAILURE TO SIGN, OR FILL IN ALL REQUIRED INFORMATION, WILL RESULT IN DELAYS IN PROCESSING YOUR HOME OWNERS GRANT APPLICATION.

Your property taxes for the current year must be paid in full.

Instructions for completing form

- 1) The application must be received by the Yukon government or postmarked no later than February 15 in the year following the tax year for which the application is being made.
- 2) If you wish to have your mortgage company pay your taxes less your home owners grant please submit your application no later than June 10. The grant will be deducted at time of tax payment.
- 3) If your taxes are paid by yourself or a mortgage company and you wish to receive your home owners grant as a cheque, please sign and submit after July 2.

DEMANDE DE SUBVENTION DESTINÉE AUX PROPRIÉTAIRES D'HABITATIONS

NUMÉRO AU RÔLE : _____
(qui apparaît sur l'avis d'imposition)

NOM AU COMPLET
DU DEMANDEUR : _____
(en lettres moulées)

ADRESSE POSTALE
ACTUELLE : _____

ADRESSE DU BIEN VISÉ DANS LA DEMANDE DE SUBVENTION :

(le « bien »)

(si différente de l'adresse domiciliaire actuelle, une preuve de résidence peut être requise)

LA DÉCLARATION QUI SUIT DOIT ÊTRE REMPLIE ET SIGNÉE :

1. Je _____ (nom en lettres moulées) suis un demandeur admissible à titre (cocher une seule case) :
- de propriétaire inscrit du bien
 - d'acquéreur au titre d'une convention exécutoire de vente
 - d'occupant d'une terre de la Couronne au titre d'un bail de la Couronne
 - de propriétaire et d'occupant d'une maison mobile située sur un terrain qui ne m'appartient pas
 - de « demandeur admissible » au sens du paragraphe 1(2) de la *Loi sur la subvention aux propriétaires d'habitations* (conjoints séparés)
 - Autre (préciser) _____

Une preuve d'admissibilité supplémentaire peut être demandée.

2. La(Les) personne(s) suivante(s) est/sont aussi, selon le cas, propriétaire(s) inscrit(s)/acquéreur(s) au titre d'une convention exécutoire de vente/occupant(s) d'une terre de la Couronne au titre d'un bail de la Couronne/demandeur(s) admissible(s) du bien :

3. Le bien m'a servi de résidence habituelle pendant la période suivante :
du _____ 20__ au _____ 20__.

Il faut compter au moins **184 jours de résidence pendant une année civile donnée afin d'être admissible** à une subvention destinée aux propriétaires d'habitations. Si vous avez changé de résidences pendant l'année, vous pouvez satisfaire à l'exigence de 184 jours en additionnant les périodes de résidence habituelle à l'égard de chaque habitation. (Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau de l'évaluation et de la taxation foncières).

4. Je n'ai fait aucune demande de subvention destinée aux propriétaires d'habitations à l'égard de **tout autre bien** situé au Yukon pour l'année civile 20__ . OUI NON

SUBVENTION DESTINÉE AUX PROPRIÉTAIRES D'HABITATIONS ÂGÉS :

5. Je suis âgé(e), ou je serai âgé(e), de **65 ans** au cours de l'année civile 20__ . OUI NON
Je ne suis pas âgé(e) de 65 ans mais je suis admissible en vertu du paragraphe 2(4) de la *Loi sur la subvention aux propriétaires d'habitations*, à titre de conjoint survivant, à une subvention qui se calcule comme si j'étais âgé(e) de 65 ans. OUI NON

BIENS À USAGES MULTIPLES :

Si une fraction de votre habitation (plus d'une chambre à coucher), ou de tout autre bâtiment situé sur votre bien, NE SERT PAS exclusivement à un usage personnel, veuillez répondre aux questions 6 et 7 (par exemple, appartement aménagé au sous-sol, garage servant d'atelier commercial, superficie de 1 000 pi. ca. au sous-sol servant de garderie, superficie de 500 pi. ca. dans le garage servant aux fins d'affaires, chalet ou appartement loué, et autres) .

6. Quelle superficie de votre habitation, ou des bâtiments situés sur votre bien, sert aux fins d'affaires? _____ pieds carrés
7. Quelle superficie de votre habitation, ou des bâtiments situés sur votre bien, sert aux fins de location à un(des) locataire(s) _____ pieds carrés
8. S'agit-il d'une propriété agricole? OUI NON
Quels bâtiments servent à un usage personnel? _____

(SIGNATURE DU DEMANDEUR)

DATE

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE _____

VOTRE SIGNATURE ATTESTE QUE VOUS AVEZ REMPLI LA DÉCLARATION DE FAÇON COMPLÈTE ET SINCÈRE. QUICONQUE FOURNIT DE FAUX RENSEIGNEMENTS DANS UNE DEMANDE EN VERTU DE LA LOI SUR LA SUBVENTION DESTINÉE AUX PROPRIÉTAIRES D'HABITATIONS COMMET UNE INFRACTION.

LE DÉFAUT DE SIGNER, OU DE FOURNIR TOUS LES RENSEIGNEMENTS EXIGÉS, ENTRAÎNERA DES RETARDS DANS LE TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION DESTINÉE AUX PROPRIÉTAIRES D'HABITATIONS.

Vos taxes foncières pour l'année en cours doivent être payées au complet.

Instructions pour remplir le formulaire

- 1) La date de réception de la demande par le gouvernement du Yukon ou le cachet postal ne peuvent être postérieurs au 15 février de l'année suivant l'exercice pour lequel la demande est présentée.
- 2) Si vous voulez que votre société de prêt hypothécaire paie vos taxes en soustrayant votre subvention destinée aux propriétaires d'habitations, veuillez présenter votre demande au plus tard le 10 juin. La subvention sera déduite lors du paiement des taxes.
- 3) Si vous ou une société de prêt hypothécaire payez vos taxes et que vous souhaitez recevoir votre subvention destinée aux propriétaires d'habitations sous forme de chèque, veuillez signer et présenter votre demande après le 2 juillet.